



“La terre ne nous appartient pas, ce sont nos enfants qui nous la prêtent”

Trois questions à Frantz Gumbs, Président de la Collectivité de Saint-Martin



Frantz Gumbs, Président de la Collectivité de Saint-Martin

Le Journal de la RNN : M. Gumbs, dix ans après sa création, quel est votre ressenti envers la Réserve Naturelle de Saint-Martin ?

Frantz Gumbs : La Réserve a été l'objet d'une grande retenue de la population lors de sa création. Les gens pensaient alors qu'on allait entraver leur liberté de circuler dans un espace qu'ils estimaient être le leur ou pour certains, comme les pêcheurs, qu'ils allaient perdre leur gagne-pain. Heureusement, la politique de communication menée par la Réserve Naturelle a créé une meilleure compréhension de l'intérêt qu'il y a à préserver un certain nombre de zones naturelles pour les générations futures.

Pensez-vous que la Réserve Naturelle soit aujourd'hui suffisamment connue ?

Il me semble que la Réserve Naturelle, surtout dans sa partie marine, n'est pas assez bien connue de tous. Je me propose d'ailleurs d'organiser une visite du Conseil territorial sur le territoire de la Réserve, tous les élus n'étant pas conscients de ses limites.

Comment voyez-vous l'avenir environnemental de Saint-Martin ?

L'activité économique est nécessaire, que ce soit dans la Réserve ou hors de son territoire, mais elle doit être compatible avec la notion de développement durable. Préserver l'environnement ne signifie pas nécessairement exclure l'Homme de son environnement. Cette notion doit être ancrée dans nos esprits dès lors que l'on parle de développement économique.

L'équipe des gardes se renforce

Le 15 juin dernier, Steeve Ruillet a rejoint Christophe Joe et Franck Roncuzzi en renforcement de l'équipe des gardes du gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin (RNN) et du Conservatoire du Littoral. À 39 ans ce retraité militaire, ancien sous-officier des chasseurs alpins, possède plus d'une corde à son arc. Moniteur de plongée PADI, il dispose du permis côtier et prépare le permis hauturier. Maître nageur sauveteur, il fait partie de l'équipe de sauveteurs en mer de la station locale de la SNSM. Homme de terrain aux multiples atouts – il a fait partie pendant quatorze ans d'une compagnie de combat, est aussi tireur d'élite et skieur émérite – Steeve Ruillet est prêt à mettre toutes ses compétences au service de la RNN dans le cadre des missions d'information, d'entretien, de surveillance et de répression qui sont désormais les siennes.



Steeve Ruillet, garde technicien à la RNN de Saint-Martin



Mission : dresser un état des lieux des étangs

Alexandre Tahaibaly est étudiant en Master 1 d'urbanisme et environnement à l'Université de la Réunion, sur le campus du Tampon. Il a quitté son île en mai pour une mission de deux mois et demi à la RNN – qui gère les quatorze étangs de l'île désormais affectés au Conservatoire du littoral – dans le cadre de son stage de fin d'année. Il a déjà fait le tour de onze étangs, et sa mission consiste à évaluer les différentes sources de pollution et leurs effets sur la santé de ces milieux humides très fragiles. Sur le terrain, équipé de hautes cuissardes, il identifie les déchets, établit la condition globale de la mangrove, inspecte l'état des berges, examine les remblais et identifie les rejets sauvages, qu'il s'agisse de rejets pluviaux ou d'assainissement. Alexandre Tahaibaly travaille en coopération avec l'Établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin sur cette question des rejets, afin d'identifier la source de ces eaux et d'en analyser la composition.



Alexandre Tahaibaly, stagiaire à la RNN



Alexandre Tahaibaly sur le terrain, en action

De retour à la Maison de la RNN, à l'Anse Marcel, il cartographie toutes ces informations et dote chaque zone répertoriée d'une couleur allant du vert (bonne santé) au rouge (zone très polluée), en passant par le jaune et l'orange. La liste de ses découvertes va des carcasses de voiture à de très nombreuses balles de golf (dans le Grand Étang des Terres Basses), en passant par des batteries, des pneus, des bouteilles en plastique, des appareils électroménagers, bref, tout ce que l'on trouve habituellement dans une décharge. Il a également remarqué plusieurs porcheries et poulaillers installés en bordure de cinq étangs, dont les effluents se déversent directement dans l'eau. Cette étude représente le préalable à un ensemble de propositions visant à améliorer l'état des étangs, dont leur nettoyage (avec devis des éventuels prestataires) ou des actions de sensibilisation à l'attention du public en général et des jeunes en particulier.



On trouve toutes sortes de déchets dans les étangs :
des petits, des moyens ...

... et des plus gros



Rejet sauvage dans un étang



Des porcs en liberté à proximité de la mangrove



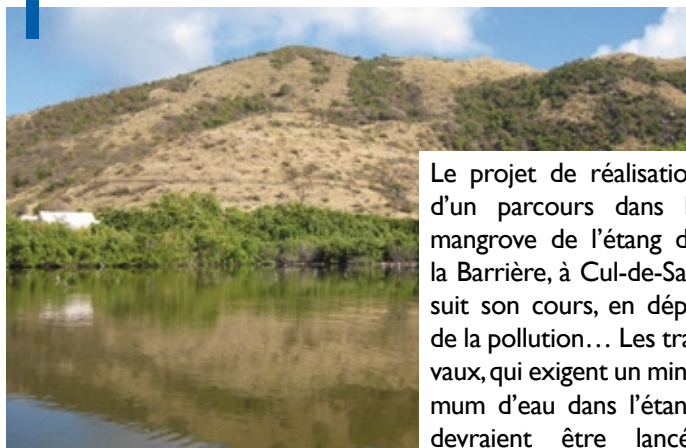
Pollution massive à l'étang de Cul-de-Sac

Dans la soirée du 28 mai, un appel inquiet du collège Soualiga informe la RNN qu'une quinzaine d'élèves ont été victimes de malaises après avoir inhalé des effluves très nauséabonds en provenance de l'étang de la Barrière, situé en bordure de l'établissement. Rappelons que cet étang, affecté au Conservatoire du littoral, est géré par la RNN. Le lendemain matin, Marion Péguin, ingénieure en environnement et aménagement, en mission à la RNN pour le compte du Conservatoire, se rend sur les lieux avec le conservateur de la Réserve, Nicolas Maslach. Sur place, avec la DSDS, la Mission territoriale de l'équipement (ancienne DDE), l'Établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin et la Générale des Eaux, force est de constater une importante pollution de l'étang et la présence d'une couche sombre sur environ un quart de sa surface. Après enquête et tests aux colorants pour identifier les sources, il s'avère que cette pollution est provoquée par deux rejets sauvages, que la sécheresse actuelle met plus facilement en évidence. Le principal est en liaison directe avec la cuisine d'un restaurant, qui vide apparemment sans traitement ses graisses de cuisson dans le réseau d'assainissement. En refroidissant, les graisses figent et provoquent un débordement des égouts dans le lagon. Par ailleurs, des conduits d'assainissement privés ont été raccordés illégalement sur le réseau d'eaux pluviales, qui se déverse régulièrement dans l'étang. Dans l'urgence, la Collectivité a envoyé un camion de vidange, pour déboucher le regard et pomper une partie de la pollution à la surface de l'étang. Des prélèvements ont été pratiqués pour analyse. La RNN va lancer une campagne d'analyses de l'eau sur plusieurs étangs et intensifier sa surveillance des rejets sauvages.



L'étang de la Barrière envahi par la pollution

Parcours dans la mangrove



L'étang de la Barrière

Le projet de réalisation d'un parcours dans la mangrove de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac, suit son cours, en dépit de la pollution... Les travaux, qui exigent un minimum d'eau dans l'étang, devraient être lancés avant la fin de l'été.

Vers un assainissement innovant ?

En matière d'assainissement, la RNN rejoint la Collectivité, favorable à l'implantation de plusieurs stations d'épuration de taille moyenne dans les quartiers. Mais la RNN - gestionnaire de quatorze étangs de l'île pour le compte du Conservatoire du littoral - souhaite que ces projets soient réalisés avec le souci de valoriser ces zones humides en densifiant la mangrove. Cette solution permettrait de réaliser un filtre supplémentaire, notamment en cas de dysfonctionnement. Ces systèmes, qui font aujourd'hui leur preuve à Mayotte et en Guyane démontrent ainsi l'intérêt majeur des zones humides et des étangs dans leur rôle de filtre naturel. Il faut en effet entre 0,80 et 1,50 m² de palétuviers pour filtrer les effluents d'un habitant par an.



Une pollution qui n'en finit pas

Le 18 mai dernier et les jours suivants, de nouveaux rejets d'eaux usées absolument répugnantes ont été constatés par la RNN en bordure de l'hôtel La Samanna. Ces rejets ont coulé en travers de la route et se sont déversés dans le Grand Étang... comme ils le font depuis des années, sans que la question semble pouvoir être résolue. Une réunion a pourtant eu lieu le 22 avril, entre différents acteurs, la RNN et la direction de l'hôtel, qui s'était engagée à réagir rapidement, en présence de l'association des riverains, des services de l'État, de la Collectivité et de la Générale des Eaux. Il semble que l'engorgement du réseau soit dû à un mauvais traitement des graisses de cuisine, mais également à un réseau public d'assainissement en piètre état. En attendant que cette affaire évolue dans le bon sens, c'est le Grand Étang qui recueille régulièrement ces déversements polluants. Une mise en demeure a été signifiée à La Samanna, et la RNN va dresser un procès-verbal à l'établissement.



Rejets d'eaux usées à La Samanna

Une formation en procédures foncières



Une procédure d'expropriation est en cours sur le site du Galion, sur les parcelles de l'hôtel en ruine

Marion Péguin, ingénieure en environnement et aménagement à la RNN, a bénéficié les 16 et 17 juin 2009, à Lyon, d'une formation axée sur les procédures foncières, dans le cadre de sa mission pour le Conservatoire du littoral. Ce stage de droit, axé tout particulièrement sur les procédures d'expropriation, lui a permis de mieux connaître la manière de coordonner les actions dans le cadre d'une expropriation, qui vont de la procédure à l'amiable au suivi de l'expropriation par un juge. A ce titre, une procédure d'expropriation est en cours sur le site du Galion, sur les parcelles de l'hôtel en ruine. La justice a prononcé «l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles de terrain comprises dans le périmètre du projet de protection et de sécurisation de la baie de l'Embouchure». Cette expropriation se fera au bénéfice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, dont l'intention est de détruire les ruines de l'ancien hôtel, construit dans les années 80, et laissé à l'abandon depuis. Le coût des acquisitions est pris en charge par le Conservatoire et assure l'inaliénabilité des parcelles. Le Conservatoire du littoral est présent aujourd'hui sur 147 sites ultramarins et préserve 21 529 hectares au total en Outre-mer.

Les poissons meurent dans les étangs

L'équipe de la RNN, mais aussi des particuliers, ont remarqué la présence de nombreux poissons morts en périphérie des étangs ces dernières semaines. Ce phénomène naturel est lié au fait que les étangs se vident, en raison de la faible pluviométrie, et que l'eau se réchauffe, du fait de la moindre profondeur et de la température estivale. Cela provoque une concentration du sel et des polluants, mais aussi une baisse de l'oxygène disponible dans l'eau, mettant en péril la survie des poissons.

Fort heureusement, les alevins, moins sensibles à la chaleur et à la salinité, se développent dans les petites mares et repeupleront les étangs dès que leur niveau s'élèvera, avec les prochaines grosses pluies. Signalons que les déversements ponctuels peuvent bien sûr aggraver la situation. La vidange d'une piscine dans un étang, par exemple, a pour conséquence la mort de la plupart des poissons qui le peuplent.



Un poisson mort, victime de la chaleur et de la sécheresse dans son étang



Fonds marins : le suivi scientifique se poursuit



Adoptée le 23 octobre 2000 au niveau européen, la directive cadre sur l'eau (DCE), dont l'objectif est la préservation et la restauration de l'état des eaux, s'applique dans l'archipel guadeloupéen.

C'est dans ce cadre qu'un second suivi scientifique a récemment eu lieu à Saint-Martin, afin de poursuivre le projet lancé en 2008 qui consiste à mieux connaître l'état de santé des fonds marins, à la demande de la DDE, qui a confié l'opération au cabinet Pareto. En 2008, six stations sous-marines ont été délimitées non loin des côtes de Saint-Martin et ont fait l'objet d'une première étude, afin de constituer une référence à l'étude menée. Cette année, le 15 juin, les dix-sept récifs et quinze herbiers compris dans le périmètre de ces six stations ont fait l'objet d'une nouvelle étude, basée sur un protocole identique, l'objectif étant de connaître l'évolution de la faune et de la flore d'une année sur l'autre. Il s'est agi de répertorier les différentes espèces de coraux, leur blanchiment, le taux de coraux vivants, de compter les pousses de corail, les lambis, les oursins, la densité des algues... Les variations de la température de l'eau ont été prises en compte, ainsi que sa salinité. Des échantillons d'eau de mer ont été prélevés pour analyse. Du 17 au 26 juin, l'opération s'est poursuivie tout autour de la Guadeloupe et de ses îles. Le garde Franck Roncuzzi, plongeur scaphandrier intégré dans l'équipe du bureau d'études du cabinet Pareto, a participé à l'ensemble de la mission.

Suivi scientifique sous-marin dans le cadre de la DCE

Reef Check, deuxième !

Il y a exactement un an, le Journal de la RNN informait ses lecteurs que la première station Reef Check avait été mise en place en avril 2008 à Saint-Martin, sur le site du spot de surf du Galion. Le projet consiste à suivre annuellement et scientifiquement l'évolution de l'état de ce récif, situé en plein cœur de la partie marine de la RNN, selon un protocole défini par Reef Check. Reef Check est un programme de sensibilisation à l'environnement et de surveillance des récifs coralliens, mis en place dans toutes les mers du monde, dans plus de quatre-vingts pays, grâce à l'aide matérielle de la Quiksilver Foundation. Comme prévu, l'opération a été renouvelée cette année, avec le soutien logistique de la Réserve, de l'association Windy Reef ainsi que de François Lamort et Ronald Verquin, tous deux surfeurs. Leur mission, cette année encore, a consisté à relever l'état des coraux, algues, gorgones et autres éponges, et à recenser poissons, coquillages et crustacés. On attend le rendu du rapport, mais l'on sait déjà que les plongeurs ont constaté une grande quantité de poissons d'espèces très variées.



L'équipe Reef Check sur le bateau de la RNN, à l'Anse Marcel



Inauguration du sentier des Froussards dans l'été

Les panneaux destinés à être mis en place tout au long du sentier des Froussards sont arrivés à la Maison de la Réserve la semaine dernière, en provenance de l'Office National des Forêts, en Guadeloupe. Deux grands panneaux donnant une information générale sur cette randonnée dans la partie la plus sauvage de la Réserve seront disposés aux deux extrémités du sentier, à l'Anse Marcel et en bordure de la plage de Grandes Cayes. Une quinzaine d'autres panneaux, plus petits, ont été scellés le long du sentier, au pied des espèces qu'ils présentent, à l'aide d'une fiche technique bilingue, en français et en anglais. Cette signalétique permettra aux promeneurs de tout savoir sur le *Melocactus intortus*, le lantana mille fleurs -plante médicinale qui en infusion soigne la toux et facilite la digestion-, le gommier rouge, l'olivier bord de mer ou le palétuvier gris... Attention toutefois à ne rien prélever !!! Trois panneaux intermédiaires de fléchage éviteront aux randonneurs de s'égarer au cours de leurs deux heures de marche, dont une grande partie se déroule dans la forêt xérophile (forêt sèche).



La signalétique du sentier des Froussards est arrivée à la Maison de la Réserve Naturelle

18 mouillages sur corps-morts à Tintamare



Les mouillages de Tintamare sont prêts à être posés

Dans la continuité de l'aménagement de la partie marine de la RNN, les plaisanciers vont pouvoir assister dans l'été à l'installation de dix-huit corps-morts devant la plage blanche de Tintamare. Ces corps-morts en béton équipé d'une chaîne et d'une bouée permettront d'accueillir des embarcations d'une longueur maximale de vingt-cinq mètres, et entre autres les grands catamarans de location qui viennent régulièrement mouiller l'ancre sur ce site enchanteur.

Le but est précisément de ne plus jeter l'ancre, afin d'éviter la dégradation des fonds marins. Ces équipements seront mis gratuitement à la disposition des plaisanciers et des professionnels. La RNN a pensé aux plongeurs et mouillera trois corps-morts supplémentaires sur les principaux sites de plongée de Tintamare que sont Chico 1, Chico 2 et Remorqueur.



Feu vert pour le sentier sous-marin de Pinel



Le sentier sous-marin de Pinel va permettre à un grand nombre de touristes de découvrir les fonds marins de Saint-Martin

On se souvient qu'en 2007, l'opérateur illégal d'un sentier sous-marin devant la plage de Pinel, sur la partie marine de la RNN, avait été contraint de mettre un terme à son activité de plongée en apnée à la suite de l'intervention de la brigade nautique de la gendarmerie et après une étude ayant démontré les importantes dégradations infligées au milieu par les touristes et leurs palmes. Bien qu'elle ait été exploitée sans autorisation, l'idée était intéressante et méritait éventuellement d'être reprise, mais dans un cadre légal de sécurité et de protection de l'environnement.

C'est ainsi que la RNN s'est adressé à Renaud Dupuy de la Grandrive, impliqué dans la création du sentier sous-marin du Cap d'Agde, pour étudier l'opportunité de doter Saint-Martin d'un sentier similaire. Après deux ans de repos du site, un inventaire de la faune et de la flore sous-marine a été dressé. Le bilan est positif et il est d'ores et déjà possible d'annoncer la mise en place d'un sentier sous-marin à Pinel, durant l'été 2009. La RNN dispose d'un cahier des charges précis pour l'aménagement de ce sentier, qui comprend la réfection du ponton de mise à l'eau existant, en prévoyant un accès pour le public handicapé, et la mise en place de bouées d'étape, afin que les visiteurs puissent se tenir sans toucher le récif pendant leurs observations. Des panneaux d'orientation seront apposés sur le ponton et une plaquette informative à l'épreuve de l'eau sera remise à chaque visiteur. La RNN a recherché - et trouvé - un opérateur habilité à exercer cette activité, dans la mesure où la mise à l'eau de touristes ne peut se faire que dans des conditions de sécurité définies par la loi, qui obligent les guides à disposer d'une formation spécifique. Dans quelques semaines, la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin va pouvoir proposer la découverte - dans des conditions définies par la réglementation de la RNN - des trois sites complémentaires que sont la forêt, la mangrove et le récif, grâce à trois sentiers : le sentier des Froussards qui traverse la forêt xérophile, le sentier sur pilotis de l'étang de la Barrière à Cul-de-Sac et le sentier sous-marin de Pinel.

Un chenal à Pinel pour la sécurité des baigneurs

Un chenal d'accès balisé est à la disposition des navettes de Pinel depuis le 1er juillet 2009. Ce chenal de quinze mètres de large sur vingt-cinq mètres de long est matérialisé devant le ponton de l'îlet Pinel par deux bouées à son entrée - une bouée cylindrique et une bouée conique - et cinq bouées blanches flottantes le long d'une ligne de sécurité. Les gardes Franck Roncuizzi et Steeve Ruillet ont eux-mêmes posé cet équipement. L'objectif est d'éviter les accidents en délimitant bien la zone d'évolution des bateaux, mais également de protéger la caye en obligeant les bateaux à utiliser cet accès.

Le chenal d'accès au ponton de l'îlet Pinel





Pêche dans la RNN : 1 200 euros d'amende

Surpris dans la soirée du 29 juillet 2008 alors qu'avec trois autres individus il plaçait un filet de pêche entre l'îlet Pinel et l'îlot de Petite Clef, en pleine Réserve Naturelle, E.L. a été jugé par le tribunal correctionnel de Saint-Martin le 10 juin dernier et condamné à 1 200 euros d'amende. Le tribunal a également mis en garde E.L. sur une éventuelle récidive : s'il s'avisait de pêcher de nouveau dans la RNN, son bateau serait saisi. Le soir même du délit, le garde Franck Roncuzzi et le conservateur de la RNN, Nicolas Maslach, avaient remonté un filet de plus de trois cents mètres, qui barrait tout le passage entre Pinel et les récifs de Petite Clef. Quarante kilos de poissons étaient déjà pris au piège. E.L. ne pouvait ignorer la présence de la RNN, son bateau étant amarré au ponton de départ des navettes pour Pinel, où un panneau de la RNN indique en français et en anglais les limites de cette zone marine protégée et sa réglementation, qui précise bien l'interdiction de pêcher. Il n'est par ailleurs pas enregistré aux Affaires Maritimes et n'est donc pas pêcheur professionnel.

Rappelons qu'il est interdit par décret ministériel de pêcher dans la RNN, et qu'il est également interdit par arrêté préfectoral de caler un filet dans l'eau plus de cinq heures. Par ailleurs, les filets doivent être signalés par une bouée portant l'immatriculation du bateau, sous peine d'être considérés comme des épaves et détruits par les autorités compétentes.



Ce filet de pêche était placé entre l'îlet Pinel et l'îlot de Petite Clef

Amendes avec sursis pour deux loueurs de scooters des mers

Le 14 mai 2009, le tribunal correctionnel de Saint-Martin a condamné deux sociétés de location de jets ski à des amendes avec sursis. Ces deux sociétés avaient été verbalisées par le garde Franck Roncuzzi le 7 janvier et le 6 février 2009, après que la présence de scooters des mers leur appartenant ait été constatée à la hauteur de la plage de Wilderness et au large de la plage de Grandes Cayes, dans l'espace marin de la RNN. La société gérant le watersports de la plage du Bikini a été condamnée à 1 500 euros d'amende avec sursis, ainsi que le guide salarié de cette société. La société gérant le watersports de la plage du Kon Tiki a été condamnée à 850 euros d'amende avec sursis, ainsi que le guide salarié de cette société. La RNN se déclare très satisfaite de ces jugements avec sursis, dans la mesure où ils incitent les contrevenants à ne pas récidiver.

Vols de sable sur la plage du Galion

Deux individus ont été surpris en flagrant délit de vol de sable sur la plage du Galion, alors que les gardes Christophe Joe et Steeve Ruillet patrouillaient, le mercredi 17 juin puis le vendredi 19. Dans les deux cas, ces personnes remplissaient des seaux de sable, qu'ils s'apprêtaient à charger dans leur véhicule. Les gardes les ont informés de la législation, leur ont demandé de remettre le sable où ils venaient de le prendre et les ont mis en garde quant à une éventuelle récidive.

Manque de surveillance à la décharge

On s'inquiète à la RNN au sujet de la décharge de Cul-de-Sac depuis que l'emploi du temps du gestionnaire, Jean-Pierre Tey, a été modifié. M. Tey se partage depuis quelques semaines entre Saint-Martin et la Guadeloupe et son absence se traduit par de nouveaux départs d'incendie à la décharge et la présence de multiples déchets sur la route de Grandes Cayes et sur ses bas-côtés, sur le territoire de la Réserve naturelle.



Décharge sauvage le long de la route de Grandes Cayes



Les tortues marines suivies à la trace

Depuis le mois d'avril, de bon matin, Pauline Malterre part arpenter les plages de l'île à la recherche de traces de tortues marines, selon un protocole et un calendrier bien établis, basés entre autres sur le repérage des sites les plus intéressants qu'elle a mené en 2008. Elle longe à pied la plage de la baie du Galion et de Grandes Cayes. Par ailleurs, elle utilise régulièrement le bateau de la Réserve, piloté par le garde Franck Roncuzzi, lorsqu'elle se rend à Tintamare, à Pinel ou sur la plage de Petites Cayes, ainsi que sur les trois plages des Terres Basses : Baie aux Prunes, Baie Rouge et Baie Longue. Sa mission consiste à repérer les traces, à déterminer si la tortue a pu pondre et à évaluer l'espèce, selon la taille et le dessin de la trace. Son premier bilan fait état de plusieurs pontes, dont une tortue luth sur Baie Longue et une tortue imbriquée sur la Baie aux Prunes. Les tortues, qui pondent le plus souvent de nuit, reviennent fidèlement quatre à cinq fois par saison, sur le site de leur propre naissance. Elles peuvent toutefois, si elles sont dérangées, élire un nouveau lieu de ponte. La saison de la ponte s'étend normalement de mars à octobre, selon les espèces: de mars à juin pour les tortues luths, en juillet et août pour les tortues imbriquées, dites aussi «carettes», et de juillet à octobre pour les tortues vertes. Les tortues luths pondent environ 80 œufs par nid, les tortues imbriquées 150 et les tortues vertes 110. Dans tous les cas, si vous êtes témoin d'une ponte, il est recommandé de ne pas déranger ou toucher les tortues, et de garder une distance de sécurité d'au moins vingt mètres afin de ne pas perturber l'animal.



Traces de tortues sur une plage des Terres Basses

Deux tortues mortes sur la plage



La papillomatose est une maladie de plus en plus fréquente chez les tortues vertes

Le 15 mai et le 17 juin, les cadavres de deux tortues vertes ont été retrouvés sur le rivage, à la Baie Orientale et sur la plage de l'Anse Marcel. Les deux reptiles, malades, étaient atteints de fibropapillomatose, une maladie qui s'apparente à l'herpès et dont la survenue est de plus en plus fréquente chez les tortues vertes depuis 2008. Les deux tortues étaient porteuses de nombreuses tumeurs, qui apparemment les étouffent en grossissant. La seconde tortue, dont toutes les parties du corps étaient recouvertes de tumeurs, a été congelée afin d'être autopsiée. Il est prévu que Pauline Malterre, le conservateur Nicolas Maslach et les deux gardes Franck Roncuzzi et Steeve Ruillet suivent prochainement une formation en autopsie de tortues.

Un stagiaire en mission sur la plage

Florent Belbeze, 21 ans, licencié en biologie à l'Université de Nantes, a choisi de valoriser ses vacances d'été en effectuant un stage pour la Réserve naturelle de Saint-Martin. Du 8 juillet au 8 septembre, ce jeune homme épris de nature va aider Pauline Malterre dans sa mission d'identification des sites de ponte des tortues marines, sur les plages. Saint-Martin n'est pas terra incognita pour Florent, qui a passé sur l'île la plus grande partie de sa jeunesse et l'a quittée en 2005, après avoir décroché son bac scientifique.



Florent Belbeze, en stage cet été à la RNN



Les baleines ne sont pas toujours au rendez-vous

Le suivi des baleines est l'une des missions assignées à la RNN par son plan de gestion, le plateau formé par les îles de Saint-Martin, d'Anguilla et de Saint-Barthélemy étant une zone de reproduction des baleines à bosse, qui fréquentent ces eaux chaudes pour séduire leur partenaire, s'y accoupler ou mettre bas.

Cette année, du 4 au 8 mai, à bord d'un catamaran prêté par la société Sunsail - que toute l'équipe de la Réserve remercie chaleureusement, - un suivi des baleines à bosses a été organisé par la RNN. Le garde Franck Roncuzzi et Pauline Malterre, chargée de mission scientifique, en compagnie d'une équipe de télévision réunionnaise, ont tiré des bords dans le triangle habituellement fréquenté par ces grands mammifères... qui ont fait preuve d'une grande discrétion et n'ont pas émis le moindre souffle ni montré le plus petit bout de leur impressionnante nageoire caudale. Ces conditions a priori défavorables n'ont pas empêché l'équipe de tournage de réaliser un beau reportage, qui donnera lieu à la publication d'un DVD. La RNN remettra en tout premier lieu ces images à la société Sunsail et à l'Office du tourisme. Ces sorties en mer ont toutefois permis de caler le protocole - vitesse du bateau, surface de la zone sélectionnée... - qui sera appliqué tout au long du prochain suivi baleines, en 2010.



Pauline Malterre, aux jumelles, guette la baleine à bosse...

Sauvegarder l'iguane des Petites Antilles

Dans le cadre du tout nouveau Plan national d'actions de l'iguane des Petites Antilles, lancé par le ministère de l'écologie, Pauline Malterre est chargée de définir les actions à mener en faveur de ce placide reptile. En effet, l'effectif de la population de cette espèce endémique, - présente naturellement sur le territoire, - l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), est en compétition avec l'iguane commun (*Iguana iguana*) : ces deux espèces s'accouplent, donnent naissance à un iguane hybride. Conséquence : une diminution de l'effectif de l'iguane des Petites Antilles au profit de l'iguane commun et de l'hybride. L'une des actions de protection pourrait être, par exemple, d'isoler plusieurs couples de cette espèce protégée sur un îlot de la RNN. À suivre.



L'iguane commun *Iguana iguana*, protégé, qui prolifère au détriment de l'espèce endémique *Iguana delicatissima*



Lutter contre les espèces envahissantes

Correspondant local du Comité français pour l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), la RNN est partie prenante dans l'initiative lancée dans l'Outre-mer par cet organisme afin de lutter contre les espèces envahissantes. Ce phénomène souvent sous-estimé est pourtant la troisième cause de perte de biodiversité dans le monde. Pauline Malterre, chargée de mission scientifique à la RNN, va se pencher sur l'inventaire des espèces présentes sur l'île, différencier les espèces endémiques des espèces introduites, pointer du doigt celles qui posent problème et enfin définir les actions à mettre en place pour limiter leur prolifération et la poursuite de leur importation sur le territoire.

Les noddis bruns nidifient à Tintamare



Un noddie brun couvant dans son nid, dans les falaises de Tintamare

Engagée à son poste de chargée de mission à la RNN pour effectuer le suivi scientifique des tortues marines, Pauline Malterre a continué le suivi des oiseaux initié en janvier 2009 avec les pailles-en-queue, en se consacrant depuis la fin du mois de mai au noddie brun, que l'on trouve exclusivement sur les falaises de Tintamarre. Elle a recensé une quarantaine de nids édifiés dans la roche, et identifié une quinzaine d'oiseaux supplémentaires, en vol. La période de reproduction des noddies bruns s'étale de mars à juillet. La couvée de l'unique œuf du nid dure trente-cinq jours.

Il est interdit de s'approcher des nids de ces oiseaux. Le noddie brun est très craintif et n'aime pas la visite de l'homme. Il va jusqu'à détruire son nid si l'on s'en approche ou s'il est effrayé par des bruits inhabituels.



Sortie en kayak pour les collégiens



Les collégiens ont pu découvrir les eaux calmes de la mangrove

Le 2 avril, les élèves d'une classe de troisième du collège de Cul-de-Sac ont eu la chance de randonner en kayak dans la mangrove, en compagnie de Pauline Malterre et de Franck Roncuzzi. Partie de la plage du Galion, l'expédition a pagayé jusqu'à l'étang aux Poissons, où elle a pu découvrir in situ les eaux calmes de la mangrove. Leurs accompagnateurs ont présenté tour à tour aux collégiens la baie du Galion, le récif, le cordon sableux qui sépare la mer de l'étang, la végétation littorale, la mangrove, et enfin l'étang, sa faune, et les variations qu'il subit selon les saisons.

Les zones humides de SXM bientôt inscrites dans la Convention de Ramsar ?

Le dossier d'inscription des quatorze étangs de Saint-Martin sur la liste des zones humides prises en considération par la Convention de Ramsar suit son cours. Cette Convention, signée en 1971 à Ramsar, en Iran, est un traité intergouvernemental. Sa mission est «la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier».

La RNN au Grenelle de la Mer

Nicolas Maslach, conservateur de la RNN, a présenté la Réserve à l'occasion du Grenelle de la mer, qui s'est tenu à Saint-Martin le 15 juin 2009. La Direction de l'environnement en Guadeloupe était présente, ainsi que la Direction des affaires maritimes, la Collectivité et le Préfet délégué. Le public, composé de nombreux usagers de la mer - pêcheurs, plaisanciers, professionnels du nautisme... - a pu découvrir ou redécouvrir le territoire de la RNN, sa réglementation, ses actions et ses projets, à l'aide d'un diaporama très dense.



Le Grenelle de la Mer s'est tenu à Saint-Martin le 15 juin 2009

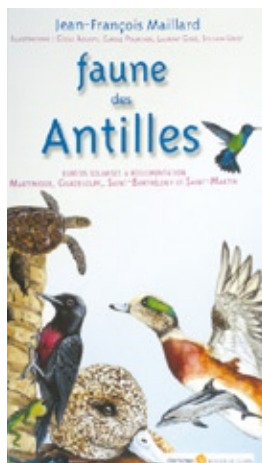


PAMPA : tous les effets de la RNN



Les acteurs ultramarins du projet PAMPA se sont retrouvés à la Réunion du 23 au 26 juin 2009

La Nouvelle-Calédonie, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin, les quatre acteurs ultramarins du projet PAMPA – Indicateurs de la Performance d'Aires Marines Protégées, - se sont retrouvés à la Réunion du 23 au 26 juin 2009, pour un bilan de la gestion de leurs écosystèmes côtiers, des ressources et de leurs usages, de leur conservation et de leur restauration. Monté en partenariat entre l'Ifremer, l'Institut de Recherche pour le Développement, plusieurs universités françaises et les gestionnaires d'une dizaine de parcs marins et réserves naturelles, le projet va permettre de définir les indicateurs en vue de déterminer les effets des réserves naturelles sur le milieu écologique et socio-économique. Pauline Malterre, référente depuis 2008 de ce projet pour Saint-Martin, poursuit le traitement des données des communautés benthiques - en clair, de toutes les espèces vivant dans les fonds marins, - sur les sites de la Réserve, bien sûr, mais aussi sur les sites hors de la RNN, afin de pouvoir comparer et évaluer l'impact de la Réserve sur le milieu marin. Les premières analyses comparatives, en septembre 2009, donneront les premiers indicateurs de «l'effet Réserve» à Saint-Martin. Le projet PAMPA comporte également un volet socio-économique, concrétisé sur le terrain par des enquêtes menées sur les plages et en coopération avec les clubs de plongée. Nelly Piotrowski, étudiante en Master 2 professionnel, stagiaire à la RNN du 15 janvier au 15 juillet 2009, arrive au bout de l'enquête de fréquentation des plages et fournira avant son départ l'ensemble des données qu'elle aura recueillies.



La faune des Antilles dans un beau recueil

Publié en mars 2009, le recueil intitulé «Faune des Antilles» est en vente à la Maison de la Réserve, à Anse Marcel, au prix de 24,90 euros. L'auteur, Jean-François Maillard, a rassemblé dans ce beau livre abondamment illustré plus de cent cinquante espèces animales soumises à réglementation, que l'on peut trouver en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. Les dessins des mammifères terrestres et marins, des oiseaux et des reptiles ont été réalisés par des illustrateurs confirmés, qui ont respecté les différents critères de reconnaissance des espèces.

Ce livre est en vente à la Maison de la Réserve

Saint-Martin au congrès des Réserves naturelles de France

La Réserve naturelle nationale de Saint-Martin était bien présente au 28ème Congrès des Réserves naturelles de France (RNF), qui s'est déroulé du 14 au 18 avril 2009, à Divonne-les-Bains. Nicolas Maslach, le conservateur de «notre» Réserve, a été élu à l'unanimité président de la commission Outre-mer des RNF. Le garde Franck Roncuzzi a été désigné référent de l'Outre-mer pour la commission des personnels employés dans les Réserves. Quant à Pauline Malterre, chargée de mission scientifique, elle a proposé la création d'un «groupe mer» dans la commission scientifique. Elle participe à la définition des protocoles de suivi des espaces marins, en lien avec la commission Outre-mer.

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin Antenne du Conservatoire du Littoral

803, résidence Les Acacias
Anse Marcel - 97 150 Saint-Martin
Tél: 05 90 29 09 72 . Fax: 05 90 29 09 74
Direction: 06 90 38 77 71
Pôle aménagement: 06 90 55 15 85
Pôle police de la nature: 06 90 57 95 55
Pôle suivi scientifique: 06 90 34 77 10

Ce journal n'est pas destiné à être imprimé et restera distribué uniquement par voie électronique. Il est possible de le télécharger sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin www.reservenaturelle-saint-martin.com.

Pour faire partie de la liste de distribution, envoyez une demande à reservenaturelle@domaccess.com

Réalisé par les Éditions Le Pélican Nautique
62, Kaffa, Anse Marcel - Tél. : 05 90 29 25 70

Rédaction:
Brigitte Delaître - bdelaître@caribserve.net
Mise en page: Delphine Gavach / Artecorm